

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Diplôme d'État – Niveau 6 (Bac + 3)

Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, apprentis ou en VAE



L'Assistant ou Assistante de Service Social (ASS) agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien et le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation, la citoyenneté.

VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique : Gaëlle Bollut
05 49 37 60 01

ass@irts-pc.eu

Admissions

05 49 37 13 12 ou 05 49 37 41 02

admissions@irts-pc.eu

VAE

vae@irts-pc.eu



Cette formation est organisée en partenariat avec l'Université de Poitiers et permet une reconnaissance du grade de licence.

Les aptitudes

- Bonne culture générale
- Intérêt pour les questions sociales
- Goût pour la communication et les relations humaines
- Sens du travail en équipe
- Équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes
- Esprit d'initiative
- Ouverture d'esprit

Lieux d'exercices

Les Assistants de Service Social peuvent exercer dans :

- Les collectivités territoriales (départements, communes) ;
- L'État (ministère chargé des affaires sociales, de l'Éducation nationale, de la Justice...)
- Des établissements publics (hôpitaux...)
- Les organismes de protection sociale (caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales, de retraite) ;
- Des entreprises privées ou publiques ;
- Des associations du secteur sanitaire et social.

Les ASS peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques (fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, fonction publique d'État.)

Possibilités d'évolution de carrière

Avec de l'expérience et une formation complémentaire, l'Assistant de Service Social peut accéder à des postes d'encadrement tels que :

- Responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale ;
- Conseiller technique ;
- Chef de service ;
- Directeur d'établissement ou d'association.

Depuis la réforme du diplôme du 22/08/18, possibilité de postuler à des masters après l'obtention de son Diplôme d'État.



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

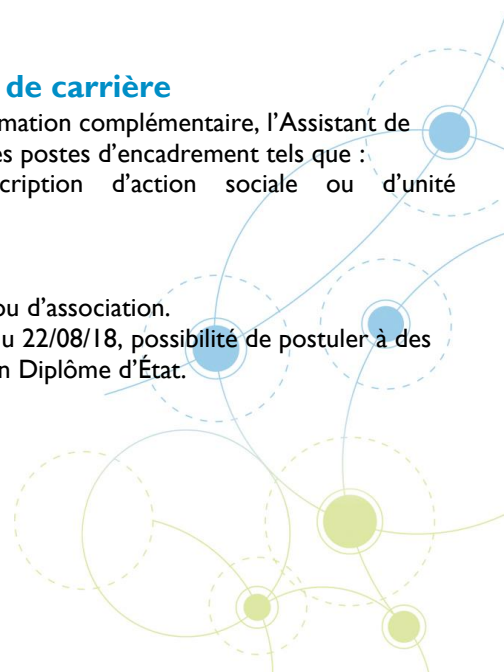
Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

INFORMATIONS

www.irts-nouvelle-aquitaine.org



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Diplôme d'État – Niveau 6 (Bac + 3)

Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, salariés apprentis ou en VAE



La formation

Durée de la formation : 3 560 h

- 1 740 h de formation théorique
- 1 820 h de formation pratique (52 semaines de stage)

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les quatre domaines de formation suivants :

- DF 1 : Intervention professionnelle en travail social (650 h)
- DF 2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social (574 h)
- DF 3 : Communication professionnelle en travail social (248 h)
- DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 h)

Approche pédagogique

La formation en centre de formation se déroule selon les modalités diversifiées comprenant : des cours magistraux, des ateliers interactifs, des travaux de groupe, des témoignages, des visites de lieux professionnels, des apprentissages par la mise en pratique, des travaux individuels et du travail personnel...

Alternance des apports pédagogiques avec des périodes pratiques

Lieu de formation

Poitiers

Les stages se font sur l'ensemble des départements suivants : Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime.

Durée

3 ans

Allègements et dispenses

Les candidats titulaires du diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale, d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Éducateur Spécialisé ou d'Éducateur Technique Spécialisé, sont dispensés des domaines de formation 3 et 4 et des épreuves de certification correspondantes.

Après une étude du positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, les candidats pourront bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'1/3 de la durée de la formation.

La certification

2 épreuves par domaine de formation.

DF1 – Intervention professionnelle en travail social

- 1^{ère} épreuve : Présentation d'une intervention sociale issue de la période de stage de 2^e année
- 2^{ème} épreuve : Présentation d'une intervention sociale issue de la période de stage de 3^e année

DF2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- 1^{ère} épreuve : Présentation d'un diagnostic social territorial
- 2^{ème} épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

DF3 – Communication professionnelle en travail social

- 1^{ère} épreuve : Élaboration d'une communication professionnelle
- 2^{ème} épreuve : Étude de situation

DF4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1^{ère} épreuve : Analyse d'une situation partenariale
- 2^{ème} épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine est validé séparément : pour valider chacun de ces domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10/20.

Les conditions d'accès à la formation

Prérequis

Les candidats doivent soit :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au moins au niveau 4 du RNCP ;
- bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L. 613-5 du Code de l'Éducation.

Dans tous les cas, les candidats devront candidater auprès de l'IRTS via le processus d'inscription suivant :

Pour les étudiants ou demandeurs d'emploi (formation initiale) :

1^{ère} étape : pré-inscription sur Parcoursup

Site : www.parcoursup.fr

2^{ème} étape : Épreuve orale d'admission

Durée : 30 minutes.

Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Pour les salariés ou bénéficiaires d'un financement par un OPCO (formation continue) :

1^{ère} étape : inscription sur notre site internet

Site : www.irts-nouvelle-aquitaine.org

2^{ème} étape : épreuve orale d'admission

Durée : 30 minutes.

Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

L'apprentissage est accessible à partir de la 2^{ème} année de formation uniquement.